

➤ Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle

Président

Serge Langevin

Présidente substitut

France Massé (*jusqu'en novembre 2008*)

Marie-Josée Poirier (*depuis novembre 2008*)

Membres

Suzanne Aucoin (*depuis novembre 2008*)

Nathalie Daoust

Yolande Grégoire

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est composé de cinq membres nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre pour une période de trois ans. Le président et la présidente substitut sont également désignés par le Conseil d'administration pour un an.

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2008-2009, le CIP a tenu neuf réunions.

Surveillance générale de l'exercice de la profession

En 2008-2009, des vérifications de l'exercice collectif et de l'exercice individuel, planifiées dans le cadre du programme annuel de surveillance générale, ont été réalisées auprès de membres exerçant dans diverses catégories d'établissements. Des vérifications non prévues dans le programme annuel ont également été effectuées en cours d'année, à la suite de signalements ou d'informations liés à la surveillance de l'exercice de la profession.

Les activités de vérification de l'exercice collectif ont touché 1675 membres répartis dans quatre établissements. Le CIP a transmis un questionnaire s'adressant conjointement à la directrice des soins infirmiers et à la présidente du Comité exécutif des conseils des infirmières et infirmiers (CECII) de chacun de ces établissements. Au total, 295 grilles d'autoévaluation collective en rapport avec la documentation du plan thérapeutique infirmier et huit situations cliniques ont été acheminées aux établissements. Ces activités de vérification ayant été planifiées en fin d'année, les rapports seront étudiés par le CIP au cours du prochain exercice.

En 2008-2009, le CIP a étudié 16 rapports de vérification: quatre faisaient suite à une inspection générale collective, cinq à un événement médiatisé, trois à un rapport d'investigation du coroner et quatre à un signalement.

Après étude de ces 16 rapports, le CIP a formulé des recommandations à l'égard de 12 établissements, sans suivi des résultats, et à l'égard de trois établissements, avec suivi des résultats. Il a aussi décidé d'inclure un centre dans le programme d'inspection professionnelle de l'année en cours et un autre dans le programme de l'année 2009-2010. De plus, il a transmis des commentaires aux directions concernées de quatre établissements. Dans un cas, il a décidé de procéder à une inspection individuelle au cours de la prochaine année.

Les recommandations pour lesquelles le Comité a demandé un suivi des actions réalisées portent sur l'application des précautions de base et des précautions additionnelles, ainsi que sur le respect des mesures d'asepsie. Pour l'un des trois établissements visés, elles concernent aussi l'application des contentions et, pour un autre, la prévention et le traitement des plaies de pression.

Par ailleurs, après avoir analysé les résultats de 21 plans d'action établis à la suite de vérifications antérieures, le Comité a décidé que 18 établissements ne requéraient pas d'autre suivi, mais qu'un autre plan d'action devait être mis en place dans les trois autres.

La décision de procéder à une inspection générale de l'exercice individuel a touché 174 membres: 171 infirmières ayant déclaré exercer pour le compte d'une pharmacie communautaire, deux infirmières exerçant dans un centre de détention et une infirmière exerçant dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée privé.

Le CIP a envoyé un questionnaire d'inspection professionnelle intitulé *Profil de pratique et d'autoévaluation de l'exercice professionnel* à 174 infirmières. À la suite de l'étude des questionnaires reçus, le CIP a jugé 148 dossiers satisfaisants et fait des recommandations avec suivi à l'intention de huit infirmières. Les suivis demandés visaient, dans le cadre d'activités de vaccination, l'appropriation du *Guide d'intervention santé-voyage – Situation épidémiologique et recommandations* pour cinq infirmières, et l'appropriation du *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)* pour quatre infirmières.

Par ailleurs, une visite a été effectuée dans le milieu de pratique de 14 membres, et leurs dossiers seront présentés au CIP l'an prochain. Enfin, une visite d'inspection prévue pour un membre a été reportée en 2009-2010.

Inspections particulières sur la compétence professionnelle d'un membre

Durant l'exercice 2008-2009, le CIP a reçu des informations mettant en cause la compétence professionnelle de 14 membres. Après examen de ces informations, il a décidé de procéder à une inspection particulière sur la compétence professionnelle de 11 membres et de ne prendre aucune mesure à l'égard des trois autres membres.

Le CIP a terminé 11 inspections particulières, dont celles qui étaient en cours au début de l'exercice, et procédé à une réévaluation des connaissances de trois membres. Il a dressé 14 rapports d'inspection, dont

quatre rapports de réévaluation des connaissances, et procédé à l'étude de trois comptes rendus des correctifs apportés par le membre concerné. Un dossier a été fermé, car la personne sera visée par le *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers* à sa réinscription au Tableau.

Au terme de l'étude des 17 dossiers de membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière, le CIP a pris les décisions suivantes au cours de l'année: fermeture du dossier sans suivi (11); recommandations avec suivi (1); report de la décision (1); et recommandation au Comité exécutif d'imposer un stage et un cours de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles (4). Trois de ces recommandations ont été approuvées par le Comité exécutif et une décision est à venir.

Le CIP n'a transmis au Bureau du syndic aucune information visée à l'alinéa 6 de l'article 112 du *Code des professions*.

Au 31 mars 2009, il y avait deux inspections particulières en cours, une à venir et 15 en suspens.

Le président du Comité d'inspection professionnelle,



Serge Langevin